

help/ M2 droit du patrimoine culturel, Quel M1 choisir ??

Par **poluxx**, le **16/08/2011** à **11:21**

Bonjour,

Je vais rentrer en L3 de droit. J'ai commencé à regarder quelques master, et j'ai trouvé un master 2 droit du patrimoine culturel à Paris.

Cependant, puis je l'intégrer en faisant un master 1 droit privé général? En fait, ce master 2 est un peu mixte il y a du droit public et du droit privé. Est ce qu'un master 1 droit privé me couperait l'accès à ce master 2. Ou est il préférable de faire un M1 plutôt orienté vers le droit public? Je sais également que l'université de Paris Sud propose aussi un master 1 lié au droit et à la culture, cependant, ne sachant pas encore très bien ce que je veux faire, je ne voudrais pas trop me spécialiser avant le M2 d'où l'envie de faire un master 1 droit privé général (car je suis intéressé par le métier de commissaire priseur).

Mais je ne trouve pas ca très cohérent qu'en pensez vous?

Si quelqu'un a fait ce master 2 droit du patrimoine culturel à Paris Sud, ou un autre équivalent, peut il me renseigner sur les débouchés, les cours, et un M1 approprié mais pas trop spécialisé.

MErci d'avance

Par **bulle**, le **17/08/2011** à **12:17**

Bonjour,

Je pense qu'un Master 1 de droit privé est le mieux adapté (mais il vous faudra choisir les matières les plus proches du M2 que vous voulez suivre).

Ce type de Master n'a pas l'air très bien vu de la part de certains internautes ! shock found or type unknown
[url:1esuy0fb]http://www.reseautudiant.com/forum/read/f1048/i4t4/anciens-etudiants-master-droit-patrimoine-culturel-clermont-ferrand.htm[/url:1esuy0fb]

Si vous voulez devenir commissaire priseur, il y a également la possibilité d'un double cursus droit/histoire de l'art.